

**PROCES VERBAL DU 07 SEPTEMBRE 2022**

L'an 2022 et le 07 septembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PARISSÉ Laurent, Maire

**Présents** : PARISSÉ Laurent, Maire, Mmes : ETIENNE Jacqueline, ARNOLD Aurélie, LOUZY Evelyne, WEISBECK Émilie, MM : FONCK Gabriel, LANOIX Cédric, RUHLMANN Alexandre, THIEBAUT David

**Excusés** : HUMBERT Dominique, ETIENNE Alexandre

**Secrétaire de séance** : Mme LOUZY Evelyne

**ORDRE DU JOUR**

1. **2022-29 Extinction de l'éclairage public**
2. **2022-30 Plan communal de distribution d'iode**
3. **2022-31 Subventions (ADMR, club de rencontre, les copains d'abord pompiers...)**
4. **2022-32 Décision modificative (changement de compte du remboursement transport scolaire**
5. **2022-33 Colis de Noël**
6. **2022-34 Livres de Noël**
7. **Divers**

**N° 2022-29 ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire rappelle que l'éclairage public a été éteint la nuit durant le mois de juin et juillet suite à un sondage effectué auprès des habitants (favorable à 90.48 %).

Un deuxième sondage a été mis en place afin de savoir si les habitants sont pour ou contre l'extinction de l'éclairage ou de prévoir un aménagement.

Au vu des retours de ce sondage, la majorité des personnes souhaitent un aménagement.

Le Maire propose différents horaires.

Au vu du débat, l'extinction de l'éclairage public est de 23h00 à 4h00

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité.

## **N° 2022-30 PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION D'IODE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place du plan communal de distribution d'iode.

Le Maire explique les démarches à suivre en cas d'accident pour assurer le bon fonction si besoin.

Les Membres du Conseil Municipal sont informés des dispositions à prendre dans le cadre du plan communal de distribution d'iode qui est disponible en Mairie

## **N°2022-31 SUBVENTIONS**

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal d'attribuer une subvention comme suit :

- ADMR : 600€
- POMPIERS: 600 €
- CLUB DE RENCONTRE : 300 €
- ANCIENS COMBATTANTS : 100 €
- CLUB VOSGIEN : 100 €
- LES COPAINS D'ABORD : 200 €

**Soit un total de subventions versées 1900 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

**ACCEPTE** le versement des subventions précitées

## **N° 2022- DECISION MODIFICATIVE 1**

Afin d'effectuer les opérations comptables, avant la fin de l'année 2022, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal le transfert de crédits dont le détail figure ci-après :

### **DEPENSES**

DESIGNATION	Diminution	Augmentation
6247	2000.00	
6574		2000.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité.

**N° 2022-33 COLIS DE NOËL**

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal d'offrir à chaque résident de 68 ans et plus, un colis de Noël d'un montant d'environ 50.00 € par colis.

Au vu du débat des Membres du Conseil Municipal et des remontées des habitants, une proposition de carte cadeau de 50.00 € qui permettrait aux résidents de choisir ce qu'ils souhaitent

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

**ACCEPTE** la proposition de la carte cadeau le montant d'environ **50.00 €**

**N°2022-40 LIVRES DE NOËL**

Comme chaque fin d'année pour Noël, **le Conseil Municipal** décide d'offrir à chaque enfant scolarisé à partir de trois ans jusqu'à 15 ans, un bon de **30 €** pour l'achat de livres à choisir à la Librairie "LE NEUF" à Saint-Dié des Vosges. Ils pourront les retirer avant le 28 janvier 2023.

**Le Conseil Municipal** approuve à nouveau d'offrir à chaque enfant scolarisé à partir de trois ans jusqu'à 15 ans, un bon de **30 €** pour l'achat de livres à choisir à la Librairie "LE NEUF" à Saint-Dié des Vosges. Ils pourront les retirer avant le 28 janvier 2023.

La Secrétaire de Séance  
**Evelyne LOUZY**



Le Maire,  
**Laurent PARISSÉ**

